

SYNERGIE-OFFICIERS A EU TORT D'AVOIR RAISON TROP TOT !

Depuis 2007, grâce à la signature du protocole additionnel par **SYNERGIE-OFFICIERS**, le dispositif de la réforme des corps et carrières se poursuit (exhaussement indiciaire, déflation du corps des OPN, réforme du régime de cadre, fin des HS, ...)

Aujourd'hui, la loi sur la prolongation d'activité va avoir de lourdes conséquences sur la déflation de notre corps, l'avancement et les mutations (60 % des OPN prolongent au-delà des 55 ans).

Le protocole de 2007, tellement décrié et honni par le majoritaire va en limiter partiellement les dégâts.

➤ QUE VONT DEVENIR LES RATIOS DE PROMOUVABILITE ?

Notre organisation a obtenu par cette signature la pérennisation des ratios d'avancement jusqu'en 2011 (autour de 20% pour les commandants et 35 % pour les capitaines). Qu'en sera-t-il en 2012 ?

➤ QUE VONT DEVENIR LES NOMINATIONS A L'EMPLOI FONCTIONNEL ?

Vous l'avez constaté : le nombre de postes de commandants fonctionnels a diminué par le fort ralentissement des départs en retraite. Les 50 postes annuels supplémentaires obtenus jusqu'en 2012 par **SYNERGIE-OFFICIERS** gonflent chaque année le nombre des postes offerts. Qu'en sera-t-il en 2013 ?

Les avancées dues au protocole de 2007, aujourd'hui ressenties comme une bouffée d'oxygène, vont bientôt prendre fin. Notre choix était le bon face à la récurrente inertie des parangons du recours...

Aujourd'hui le majoritaire a été débouté de son contentieux, notamment sur les heures supplémentaires. Il vient d'indiquer qu'il renonçait à poursuivre son action devant les juges !

Le SNOP vous a menti et vous a fait perdre ENCORE 3 ANS... Demain, il vous mentira encore ...et toujours !

Le ministère de l'Intérieur ne renégociera pas ce protocole et tiendra ses engagements pris envers SYNERGIE-OFFICIERS.

Le Bureau National